

SÉCURITÉ POUR LES CIMENTERIES (SFIC)

SYNDICAT FRANÇAIS DE L'INDUSTRIE CIMENTIÈRE



La sécurité au travail et la prévention des risques professionnels sont primordiales et au cœur des missions du Syndicat Français de l'Industrie Cimentière (SFIC).

Afin de mettre en lumière et d'encourager les initiatives et les engagements mis en place par les industriels, le syndicat a initié, depuis plusieurs années, le Trophée Sécurité. Cette année encore, trois cimenteries ont été distinguées par le Trophée Sécurité. Une quatrième cimenterie a reçu le Prix Spécial Bonnes Pratiques.

Chaque année le SFIC attribue le Trophée Sécurité qui s'établit sur la base d'un bilan chiffré et vient récompenser les trois cimenteries qui se sont distinguées, parmi la trentaine présente en France. Ce bilan quantitatif s'établit sur la remontée des chiffres déclarés auprès des CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) en se fondant sur deux critères :

- ATAA : Accident du travail avec arrêt (Seules les cimenteries n'ayant pas eu d'ATAA sur l'année écoulée, en l'occurrence 2019 année de référence, pour leur personnel, leurs intermédiaires et leurs sous-traitants, sont éligibles au trophée).
- TF2 : Taux de fréquence des accidents du travail avec ou sans arrêt obtenu sur les 3 dernières années.

En matière de sécurité, l'industrie cimentière peut apparaître comme exemplaire avec un bilan sécurité comparable à celui du secteur de la banque et de l'assurance.

Le Prix Spécial Bonnes Pratiques, créé en 2020, récompense l'engagement des cimenteries dans l'amélioration au quotidien et à tous les niveaux, par des initiatives innovantes et performantes, de la prévention des risques professionnels, pour limiter au maximum le nombre d'accidents du travail.

Le groupe de travail Sécurité du SFIC a souhaité distinguer une approche novatrice, celle du déploiement d'un outil dématérialisé simple, permettant de donner une vision de la sécurité sur le terrain durant les arrêts techniques.

Concrètement, deux binômes d'auditeurs mesurent la performance des entreprises extérieures en Santé et Sécurité durant les arrêts de production, en consignant chaque jour les écarts constatés sur un Googleform installé sur leur smartphone.

Chaque intervenant extérieur est muni d'un Pass sécurité digital doté d'un capital de 12 points de départ. Selon un barème établi, les intervenants se voient potentiellement retirer des points par écart constaté ou au contraire bénéficier de points bonus. L'outil permet ensuite d'évaluer les performances et de récompenser les trois intervenants les plus méritants.

Le SFIC a souhaité mettre en lumière cette initiative qui a permis de challenger les entreprises extérieures sur la prévention de la sécurité et de les amener visiblement à progresser en ce domaine.

À propos du SFIC :

Le SFIC est l'organisation professionnelle regroupant la quasi-totalité des fabricants de liants hydrauliques : ciments, chaux hydrauliques et liants routiers. Présentes en France au travers une quarantaine de sites industriels, les entreprises regroupées au sein du SFIC emploient près de 4 500 personnes et génèrent un chiffre d'affaires annuel de près de 2 milliards d'euros.